

Quels sont les facteurs qui peuvent aggraver mon hépatite C ?

Maison médicale des SITTELLLES

Adresse du site : www.docvadis.fr/maisonmedicalesittelles



Validé par
le Comité Scientifique Hépatologie

La prise en charge de l'hépatite C exige, en plus d'un traitement médicamenteux, de tenir compte des facteurs risquant d'aggraver la maladie. Limiter ces facteurs occupe une place essentielle dans la réussite de la prise en charge médicale.

Est-ce que je peux consommer de l'alcool ?

L'alcool est l'ennemi du foie, surtout si ce dernier est infecté par le virus de l'hépatite C. En aggravant l'atteinte des cellules hépatiques, votre consommation d'alcool nuit à vos soins. Le sevrage alcoolique, quand il est nécessaire, fait l'objet d'une prise en charge totale par l'Assurance Maladie. Vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant qui vous orientera vers un addictologue s'il estime qu'un suivi spécialisé est nécessaire. N'hésitez pas également à prendre contact avec les associations d'aide au sevrage ou les centres médico-psychologiques.

Suis-je obligé d'arrêter de fumer ?

Le tabagisme contribue à l'aggravation de la maladie en augmentant la sévérité

des lésions hépatiques. Au-delà de l'intérêt que présente l'arrêt du tabac sur la santé en général, il est donc important que vous arrêtiez définitivement de fumer pour favoriser votre guérison. Le sevrage tabagique est en partie pris en charge par la Sécurité Sociale. N'hésitez pas à en parler à votre médecin qui saura au mieux vous aider dans ce sevrage.

La consommation de haschich peut également aggraver l'évolution de votre maladie. Dans cette situation, le sevrage est également essentiel.

Je suis en surpoids. Est-ce un facteur de gravité ?

Une alimentation hypercalorique conduit à une stéatose hépatique qui correspond à une accumulation de graisses dans le foie. Les cellules hépatiques deviennent alors plus vulnérables aux lésions et entrent plus facilement dans un processus d'inflammation.

L'infection par le virus de l'hépatite C demande la mise en place d'un régime alimentaire visant à rééquilibrer l'apport en protéines, en sucres et en graisses. A ces mesures hygiéno-diététiques doit être ajoutée la pratique régulière d'un sport adapté à votre situation qui favorisera la bonne réussite de votre traitement.

En cas d'obésité, une perte de poids sera nécessaire, l'objectif à atteindre et les moyens pour y parvenir devant être définis avec votre médecin.

Je suis diabétique. Comment gérer au mieux ces deux maladies ?

Le diabète est une maladie chronique connue pour favoriser l'aggravation de l'hépatite C. Il sera donc essentiel que votre traitement antidiabétique soit parfaitement suivi et bien équilibré avant de débiter le traitement contre l'hépatite C.

Il n'existe aucune contre-indication à suivre ces deux traitements simultanément.

La pratique d'une activité physique régulière sera bénéfique dans la prise en charge de vos deux maladies.

Je suis enceinte et porteuse du VHC. Quelle sera ma prise en charge ?

Aucun médicament visant à traiter l'infection par le virus de l'hépatite C ne vous sera prescrit pendant la grossesse. Ces traitements antiviraux sont contre-indiqués chez la femme enceinte en raison des risques de malformations importantes qu'ils font courir au fœtus.

Vous serez prise en charge après votre accouchement et pourrez alors, si nécessaire, bénéficier d'un traitement.

Je vis avec le VIH et viens d'apprendre ma contamination par l'hépatite C.

En France, entre 10 et 20 % des personnes porteuses du VIH sont également infectées par le virus de l'hépatite C. Votre médecin pourra être amené à modifier votre trithérapie anti-VIH afin d'éviter les interactions entre les traitements des deux affections.

Cette double infection doit être prise en charge rapidement et implique un suivi plus soutenu car l'infection par le VIH entraîne souvent une accélération des lésions hépatiques.

Faut-il que je vérifie mes vaccinations ?

Certains vaccins sont recommandés en cas d'infection par le virus de l'hépatite C, c'est le cas de ceux contre les virus de la grippe et de l'hépatite B, qui sont intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

La vaccination contre le virus de l'hépatite A est également recommandée par les autorités de santé (elle fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 65 %, le reste étant à votre charge ou à celle de votre complémentaire santé). Chez la femme enceinte, la vaccination contre les hépatites A et B est possible quel que soit le terme de la grossesse.

Cette prévention vise à diminuer le risque que l'infection par un autre virus n'aggrave votre maladie.

Existe-t-il des tests de dépistage rapide du virus de l'hépatite C ?

Depuis mai 2014, il est possible de réaliser un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'hépatite C. Ce test rapide d'orientation diagnostique (TROD) est réalisé dans les structures et associations spécialisées. Toutefois, en cas de test positif, une prise de sang est ensuite nécessaire

pour confirmer la présence d'une hépatite C chronique, qui nécessitera d'être traitée. Ces tests permettent d'exclure une infection par ce virus, sauf si elle a eu lieu au cours des trois derniers mois. Aujourd'hui, seules certaines catégories de patients sont concernées :

- Les populations à risque éloignées des structures de santé : usagers de drogue par voie intraveineuse, personnes originaires ou ayant reçu des soins dans des pays à forte prévalence du VHC (Egypte, Pakistan, Géorgie et pays de l'Europe de l'Est ...).

- Les populations à risque insuffisamment dépistées et chez qui les TROD seraient plus pratiques à réaliser : personnes détenues en maison d'arrêt ou personnes vivant avec le VIH.

Le traitement de l'hépatite C est compatible avec celui d'autres maladies, y compris les traitements de sevrage aux opiacés. Que vous soyez addict à une drogue ou à l'alcool, porteur du VIH ou détenu en maison d'arrêt, faites-vous dépister sans tarder pour bénéficier, si nécessaire, d'un traitement précoce contre l'hépatite C.